

Ville de Montréal

**Service du greffe**

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[montreal.ca/sujets/commissions-permanentes](http://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*M. Dominic Perri*

*Arrondissement de Saint-Léonard*

#### **Vice-présidence**

*M<sup>me</sup> Valérie Patreau*

*Arrondissement d'Outremont*

#### **Membres**

*M<sup>me</sup> Caroline Braun*

*Arrondissement d'Outremont*

*M<sup>me</sup> Daphney Colin*

*Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies–  
Pointe-aux-Trembles*

*M<sup>me</sup> Nathalie Goulet*

*Arrondissement d'Ahuntsic–  
Cartierville*

*M. Enrique Machado*

*Arrondissement de Verdun*

*M<sup>me</sup> Micheline Rouleau*

*Arrondissement de Lachine*

*M. Sylvain Ouellet*

*Arrondissement de Villeray–  
Saint-Michel–Parc-Extension*

*M<sup>me</sup> Stéphanie Valenzuela*

*Arrondissement de Côte-des-Neiges–  
Notre-Dame-de-Grâce*

**Le 19 décembre 2022**

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres**

**Mandat SMCE227851002**

**Accorder quatre (4) contrats de services professionnels à Ortec Environnement Services inc., d'une durée de trois (3) ans avec la possibilité d'une prolongation de deux (2) ans, pour effectuer les inspections des conduites et regards d'égouts par caméra conventionnelle : le contrat #1 pour une somme maximale de 2 659 836,82 \$, le contrat #2 pour une somme maximale de 3 009 348,75 \$, le contrat #3 pour une somme maximale de 2 613 800,26 \$ et le contrat #4 pour une somme maximale de 2 464 932,35 \$ - Appel d'offres public 22-19408 - 4 soumissionnaires pour les quatre (4) lots dont trois (3) soumissionnaires conformes pour les 4 lots.**

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Valérie Patreau  
Vice-présidente

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Katherine Fortier  
Coordonnatrice,  
Soutien aux commissions  
permanentes

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## Mandat SMCE227851002

*Accorder quatre (4) contrats de services professionnels à Ortec Environnement Services inc., d'une durée de trois (3) ans avec la possibilité d'une prolongation de deux (2) ans, pour effectuer les inspections des conduites et regards d'égouts par caméra conventionnelle : le contrat # 1 pour une somme maximale de 2 659 836,82 \$, le contrat # 2 pour une somme maximale de 3 009 348,75 \$ , le contrat # 3 pour une somme maximale de 2 613 800,26 \$ et le contrat # 4 pour une somme maximale de 2 464 932,35 \$ - Appel d'offres public 22-19408 - 4 soumissionnaires pour les quatre (4) lots dont trois (3) soumissionnaires conformes pour les 4 lots.*

À sa séance du 30 novembre 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour les lots 1, 2, 3 et 4 et répondant à la condition suivante pour les lots 1, 3 et 4 :*
  - *Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 7 décembre 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Division Planification des investissements du Service de l'eau ont présenté les différentes étapes de ce contrat de services professionnels d'inspection par caméra conventionnelle afin d'obtenir un diagnostic approfondi de l'état des conduites du réseau secondaire d'égouts et de prévoir le type d'intervention nécessaire. D'après les invités, il est ainsi plus facile d'intervenir de manière proactive, au moment de la réhabilitation, ce qui permettrait d'économiser jusqu'à 85 % du coût d'une reconstruction.

L'appel d'offres lié à ce dossier a été divisé géographiquement en quatre lots pour effectuer chacun l'inspection du réseau secondaire sur 25 kilomètres, par année, pour

une durée de trois ans avec une possibilité de renouvellement de deux ans. La création de plus petits lots avait notamment pour objectif d'ouvrir le marché aux plus petits entrepreneurs. Publié du 29 juin 2022 au 20 septembre, l'appel d'offres a fait l'objet de quatre addenda, dont deux pour reporter la date d'ouverture des soumissions. Parmi les neuf preneurs du cahier des charges, quatre ont déposé des offres. L'entreprise Ortec Environnement Services inc. a remporté tous les lots puisqu'elle a obtenu la note finale la plus élevée pour chacun. L'analyse des soumissions révèle un écart qui varie entre + 0,3 % et - 5 % avec la dernière estimation. Quant à l'écart avec le deuxième plus bas soumissionnaire, il oscille entre 11 % et 27 %. Compte tenu des résultats de l'appel d'offres et de l'importance du programme d'auscultation des égouts par caméra conventionnelle, qui permet d'intervenir en amont à moindre coût, les invités ont recommandé d'octroyer les quatre lots à la firme Ortec Environnement Services inc.

Les commissaires ont ensuite demandé des précisions sur la variation des tarifs entre les lots ainsi que des clarifications sur les écarts marqués entre l'adjudicataire et les autres soumissionnaires. D'après le Service, certains secteurs présentent des particularités qui rendent le travail plus complexe. Par exemple, les conduites en grès et celles plus âgées sont plus difficiles à inspecter. Il y a également un niveau de gestion plus élevé dans certains secteurs où la circulation est plus dense. En ce qui concerne l'écart des prix présentés par Ortec Environnement Services inc., cela est probablement dû au fait que la firme effectue elle-même les travaux de nettoyage alors que les autres soumissionnaires font appel à un sous-traitant. Les explications fournies ont été à la satisfaction de la Commission.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources de la Division Planification des investissements du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :*

- *Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour les lots 1, 2, 3 et 4 et répondant à la condition suivante pour les lots 1, 3 et 4 :*
  - *Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :*

**À l'égard du mandat SMCE227851002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**